



Relance societe recouvrement

Par **Panade64**, le **15/06/2015** à **19:06**

Bonjour, j'ai ete condamnée pour un credit en 2006. Avec l'huissier en charge du dossier, un echancier a ete etabli. J'ai pu assurer le versement jusque septembre 2014. L'huissier suite a ma cessation de versement n'a pu trouver d'accord avec la societe et leur a retourné le dossier et a arrete ses poursuites. Par contre cette societe de credit a cede cette creance d'abord a un huissier hors de mon departement de domicile, donc pas competent. Depuis une societe de creance a pris le relais donc telephone presque tous les jours et sms. Aujourd'hui courrier avec menace d'huissier etc. Je ne reponds pas puisque cette societe n'est pas a mon avis legitime. Orce que je ne comprends pas, c'est la raison pour laquelle l'huissier en charge du dossier a l'origine n'a pas poursuivi plus avant, ni pour quelle raison il n'a plus le dossier en charge. Le principal, frais ont ete rembourses, le montant restant a devoir se constitue d'interets calcules sur le taux fixe par le jugement a 8% en cour d'appel. Je pense a saisir le jex pour une diminution des interets et un delai de grace. Et je ne reponds pas a la societe de recouvrement. J'ai vu un avocat mais bon sans vraiment de conseil si ce n'est d'attendre. Qu'en pensez vous ?

Par **moisse**, le **16/06/2015** à **08:02**

J'en pense qu'avec un titre executoire existant, vous accumulez les interets et qu'il serait temps d'y mettre bon ordre.